



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de La Ferrière en Parthenay et est disponible sur son site internet.

Le budget primitif 2018 a été voté le 04 avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif 2018 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 837 986 €
- En dépenses et recettes d'investissement à 353 906 €.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

a) Les recettes de fonctionnement :

Les principaux types de recettes sont :

- ✓ Les impôts et taxes
 - ✓ Les dotations d'Etat
 - ✓ Les produits des services et de gestion courante.
- Les impôts et taxes (381 471 €)
Estimation en légère diminution (- 1%) due aux transferts de compétences à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Les taxes foncières et d'habitation représentent 58 % de ce montant, les attributions de compensation 22%, la taxe sur les pylônes électriques 17% et la taxe sur les droits de mutation 3%.

La fiscalité : les taux d'imposition des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti ont été réévalués en fonction de la variation des taux appliqués par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine :

Taxe	Taux communal	Taux communautaire
Habitation	9.20 % - (+ 0.14)	12.87 % - (- 0.14)
Foncier bâti	14.62 % - (inchangé)	1.75 % - (inchangé)
Foncier non bâti	44.85 % - (-0.08)	12.61 % - (+0.08)

- Les dotations d'Etat (150 105 €)
Les montants votés le 04 avril ne sont que des estimations prenant en compte la baisse des dotations depuis 2014 (- 22%).
- Les produits des services et de gestion courante (73 500 €)
Ce sont principalement les sommes encaissées pour les repas de la cantine et les locations de logements et de salles communales.

b) Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les charges à caractère général telles que consommation énergétique, carburants, achat de fournitures et matières premières, maintenances, entretien (bâtiments,

voirie, matériel...), subventions aux associations et aux budgets annexes, les intérêts des emprunts et les charges de personnels.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 29% des dépenses de fonctionnement de la commune.

La commune emploie 8 agents titulaires et un apprenti. Deux agents sont à temps complet dans les services techniques, une ATSEM à temps non complet assiste le chauffeur lors du transport des enfants dans le bus scolaire et aide au service des repas à la cantine, trois agents techniques à temps non complet (cantine, surveillance de la cour d'école, entretien des bâtiments...), et trois agents administratifs à temps non complet.

Un agent est polyvalent : administratif et technique.

c) Principales dépenses et recettes de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	368 606.00	013- Atténuation de charges	13 500.00
012- Charges de personnel	242 530.00	70- Produits des services	33 500.00
014- Atténuation de produits	13 085.00	73- Impôts et taxes	381 471.00
65- Autres charges de gestion courante	51 821.00	74- Dotations et participations	150 105.00
66- Charges financières	20 410.00	75- Revenus des immeubles	40 000.00
67- Charges exceptionnelles	11 500.00	77- Produits exceptionnels	4 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	707 952.00	TOTAL DES RECETTES REELLES	622 576.00
023- Virement à section d'investissement	97 321.00	002- Excédent de fonctionnement capitalisé	215 410.00
040- Amortissement	32 713.00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	130 034.00		
TOTAL DES DEPENSES	837 986.00	TOTAL DES RECETTES	837 986.00

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes d'investissement

Elles comprennent

- ✓ les recettes propres (récupération de la TVA de l'année 2016, la taxe d'aménagement et l'affectation du résultat),
- ✓ les subventions d'investissement accordées ou sollicitées pour les travaux en cours et à réaliser,
- ✓ le virement de la section de fonctionnement,
- ✓ l'amortissement des subventions

b) Les dépenses d'investissement

Elles se composent notamment du remboursement du capital des emprunts et des immobilisations corporelles en cours.

Sont prévues cette année les dépenses suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic à l'église (9 500 €)
- La mise en place de réserves incendie avec acquisition de parcelles (20 000€)
- Installation de pare-ballons au stade (12 000 €)

- Travaux à l'église, réfection du calvaire et de la toiture du garage à côté de la salle des fêtes (4 500 €)
- Acquisition de panneaux de signalisation (3 000 €)
- Acquisition de mobilier pour l'accueil de la mairie (6 000 €)
- La suite et la fin des travaux de la mairie (intérieur et extérieur) pour 160 000 € dont 110 000 € de restes à réaliser.
- Les travaux du pont de l'Héraudière (30 000 €)
- Le remboursement du prêt court terme de 55 000 €.

c) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
16- Emprunts et dettes	101 128,00	10- FCTVA TLE	42 500,00
20- Frais d'urbanisme et d'études	17 278,00	1068- Affectation du résultat	46 832,00
21- Immobilisations corporelles	45 500,00	13- Subventions d'investissement	60 897,00
23- Travaux mairie	160 000,00	165- Dépôts et cautionnement	2 696,00
50- Pont de l'Héraudière	30 000,00	021- Virement de la section de fonctionnement	97 321,00
		001- Soide d'exécution positif	70 946,00
		040- Amortissement	32 714,00
TOTAL DES DEPENSES	353 906,00	TOTAL DES RECETTES	353 906,00

III. LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2018, l'endettement s'élève à 707 443,82 €.

Le remboursement en capital pour 2018 s'élève à 98 431,86 €.

La totalité des emprunts sera remboursée en 2034 (voir tableau ci-dessous).

Année	Annuité				Capital Restant au 31/12
	Total	Capital	Intérêts	Frais	
2017	55 246,31	35 383,18	19 863,13	0,00	707 443,82
2018	118 741,67	98 431,86	20 309,81	0,00	609 011,96
2019	58 322,77	39 622,04	18 700,73	0,00	569 389,92
2020	58 322,77	40 838,23	17 484,54	0,00	528 551,69
2021	58 322,77	42 097,25	16 225,52	0,00	486 454,44
2022	58 322,77	43 400,71	14 922,06	0,00	443 053,73
2023	58 322,77	44 750,24	13 572,53	0,00	398 303,49
2024	58 322,77	46 147,61	12 175,16	0,00	352 155,88
2025	58 322,77	47 594,52	10 728,25	0,00	304 561,36
2026	48 572,64	39 342,99	9 229,65	0,00	265 218,37
2027	48 572,64	40 468,85	8 103,79	0,00	224 749,52
2028	48 572,64	41 631,57	6 941,07	0,00	183 117,95
2029	48 572,64	42 832,42	5 740,22	0,00	140 285,53
2030	34 982,88	30 482,90	4 499,98	0,00	109 802,63
2031	34 982,88	31 585,98	3 396,90	0,00	78 216,65
2032	34 982,88	32 728,96	2 253,92	0,00	45 487,69
2033	34 982,88	33 913,31	1 069,57	0,00	11 574,38
2034	11 660,33	11 574,38	85,95	0,00	0,00